

RÉUNION DU 20 AVRIL 2016

Présences :

Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Richard Jourdain, administrateur (poste n° 2)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand, Claude Blier et Renée Vigneault, membres nommés d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)

Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 19h00 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 2 mars 2016
3. Programme *AccèsLogis Québec*
4. Correspondance
5. Paiement de factures
6. Demande de subvention en vertu de la politique du CDPE - volet 3
7. Politiques du CDPE (en ligne et questionnaires)
8. Assemblée générale annuelle
9. Date de la prochaine rencontre
10. Varia
11. Fermeture de la session

2016-18 Sur proposition de Richard Jourdain
Appuyé de Mario Faucher
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Ginette Labrie Mercier à 19h10

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 2 mars 2016.

2016-19 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Mario Faucher

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 2 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Claude Blier à 19h35

3. Programme *AccèsLogis Québec*.

Jean-Paul nous fait part des développements concernant le projet Hébergement Saint-Ferdinand.

Arrivée de Rachelle Croteau à 19h45

4. Paiement de factures

2016-20 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Rachelle Croteau
Que le CDPE entérine le paiement des factures suivantes :

- le versement, au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de février 2016 pour un montant de 279.04\$. Nous n'avons aucune facture pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics pour cette période donc aucun remboursement;
- le paiement du compte de taxes municipales du motel industriel pour l'année 2016, au montant de 2271,60 \$.

Que le CDPE approuve le paiement des factures suivantes payables immédiatement :

- facture n° 2016-5 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la réunion du 20 avril 2016, pour un montant de 500\$;
- remboursement à Denise Grenier pour l'achat de 1 cartouche d'encre laser (33,92\$) d'une boîte de 100 chemises 8,5 X 14 (19,55\$), de papier 8.5 x 11 (5,72\$) pour un total de 59,19\$;
- le versement, au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de mars 2016, pour un montant de 279.04\$. Nous n'avons aucune facture pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics pour cette période donc aucun remboursement;
- le paiement des droits d'immatriculation au ministre du Revenu du Québec, pour l'année 2015, au montant de 34.00 \$;
- facture n° 160280 de Jean Gosselin CPA inc. pour la mission d'examen du CDPE ainsi que pour les déclarations de revenus des sociétés pour l'année 2015, au montant de 2127.04 \$.

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 29 février 2016. Elle précise que 1 chèque était toujours en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et 1 chèque dans le dossier éoliennes.

Elle nous informe également du solde au 31 mars 2016. Elle précise que 2 chèques sont toujours en circulation.

La Municipalité de Saint-Ferdinand nous a remis un chèque de 32942.60 \$ provenant du Fonds de contribution individuelle pour les éoliennes mandatant le CDPE, à titre d'organisme à but non lucratif, pour procéder au versement d'indemnités aux propriétaires qui habitent à proximité des éoliennes.

Le total des factures et des dépenses pour les mois de février et mars est de \$5549.91

Adopté à l'unanimité

5. Correspondance

Le CDPE a reçu un formulaire de la MRC de l'Érable concernant l'équilibration du rôle d'évaluation foncière triennal 2017 - 2018 - 2019 de la municipalité de St-Ferdinand, concernant l'immeuble situé au 595, rue Industrielle à Saint-Ferdinand.

6. Demande de subvention en vertu de la politique du CDPE - Volet 3.

2016-21 Sur proposition de Richard Jourdain
Appuyé de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE accepte la demande de subvention du 14 mars 2016, du Manoir du lac William conformément aux dispositions de la politique *Mesures incitatives - Publicité pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 3*, et que le CDPE autorise le versement du montant maximum de l'aide financière, soit 2500 \$.

7. Politiques du CDPE (en ligne et questionnaires)

Les politiques du CDPE sont maintenant disponibles en ligne sur le site internet du CDPE, dans un encart spécialement conçu à cet effet.

Les questionnaires pour l'admissibilité aux subventions sont en production.

8. Assemblée générale annuelle

En vue de la préparation de l'assemblée générale annuelle, les documents suivants ont été remis aux administrateurs pour consultation : Prévisions budgétaires 2016, plan d'action 2016 et rapport d'activités 2015.

Nous convenons des principaux éléments de la prévision budgétaire 2016, du plan d'action et du bilan des activités régulières du CDPE et pour le motel industriel.

Les postes suivants seront en élection :

- Richard Jourdain, administrateur (poste n° 2)
- Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
- Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)

9. Date de la prochaine rencontre

La prochaine réunion du CDPE sera l'assemblée générale annuelle et se tiendra le mercredi 18 mai 2016 à 19h30 dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand. Les membres du conseil d'administration devront s'y présenter à 19h00.

10. Varia

11. Fermeture de la session

2016-22 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 22h00.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier